

CADRE RÉSERVÉ AU CNAM

Réception / / **202** par Règlement Observations Enregistrement / / **202** par Vise un diplôme / une certification Oui Non**N.B. : Merci de bien vouloir remplir ce dossier en lettres capitales, en indiquant une lettre ou un chiffre par case.**

Vos modalités d'enseignement

CHOIX D'UNE OU PLUSIEURS MODALITÉS

 Présentiel **Enseignement à distance (FOAD)**

Vos informations

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité Madame MonsieurNom Nom de jeune fille Prénom Né(e) le / / à Département Pays Nationalité ⁽¹⁾ ⁽¹⁾ Les ressortissants étrangers doivent joindre une photocopie de leur carte de séjour valide portant la mention «salarié» ou «étudiant» ou d'un récépissé de demande de renouvellement **<Personne en situation de handicap>** : communiquer une copie de votre RQTH et un certificat médical expliquant les aménagements dont vous avez besoin (d'un médecin agréé MDPH) - Personne à contacter : Christelle Lhoest (hdf_handicap@lecnam.net)

IDENTIFIANTS

N° BEA ou INE⁽²⁾ ⁽²⁾ Délivré depuis 1995, le numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat (n°BEA) et sur la carte d'étudiant (n°INE).

INSCRIPTION AU CNAM

 1ere inscription Réinscription, année de la dernière inscription

COORDONNEES

Adresse domicile Code postal Ville Pays Téléphone domicile Téléphone portable Courriel

J'autorise le Cnam à me transmettre des informations administratives et pédagogiques :

par SMS Oui Non**par courriel** Oui Non

DIPLOME ENVISAGÉ

Code du diplôme Intitulé Merci de vous reporter aux codes et intitulés figurant dans nos brochures, nos catalogues ou notre site internet : www.cnam-hauts-de-france.fr

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) entrée en vigueur le 25/05/2018, nous vous invitons à consulter la politique de gestion des données privées du Cnam Hauts-de-France sur notre site.

Par mon inscription, j'autorise le Cnam Hauts-de-France à traiter mes données personnelles dans son système d'information pour la gestion administrative, financière et pédagogique de ma formation et approuve sa politique de confidentialité.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Copie de votre pièce d'identité
- Photo en format jpeg
- Curriculum Vitae
- Copie du dernier diplôme validé
- Copie de votre dernière fiche de paie
- Fiche Argos ci-jointe complétée

+ Pièces à joindre, si concerné :

- Dernière actualisation Pôle Emploi
- Règlement de votre formation
- Chèque de caution pour les UE FOD
- La charte FOD
- Le contrat d'adhésion
- Attestation de prise en charge (si vous avez un financement)
- Protocole individuel de formation (si vous avez un financement)

Seuls les dossiers complets seront étudiés

PHOTO



Votre situation professionnelle

Année d'entrée dans la vie active

SITUATION PROFESSIONNELLE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 11 En emploi : Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, etc. <i>(exploitants et salariés)</i> <input type="checkbox"/> 21 En emploi : Artisans <input type="checkbox"/> 22 En emploi : Commerçants et assimilés <input type="checkbox"/> 23 En emploi : Chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> 31 En emploi : Professions libérales <input type="checkbox"/> 33 En emploi : Cadres de la fonction publique ou territoriale, <i>y compris officiers et ingénieurs (sauf enseignement et recherche)</i> <input type="checkbox"/> 34 En emploi : Professeurs certifiés ou agrégés, chercheurs, professions scientifiques <i>(sauf ingénieurs)</i> <input type="checkbox"/> 35 En emploi : Journaliste, informations, arts, spectacles, bibliothèques <input type="checkbox"/> 37 En emploi : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise <input type="checkbox"/> 38 En emploi : Ingénieurs ou cadres techniques d'entreprise <i>(y compris technico-commerciaux)</i> <input type="checkbox"/> 42 En emploi : Instituteurs, professeurs des écoles, maîtres auxiliaires et assimilés <input type="checkbox"/> 43 En emploi : Professions intermédiaires de la santé et du travail <input type="checkbox"/> 44 En emploi : Clergé, religieux <input type="checkbox"/> 45 En emploi : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique <input type="checkbox"/> 46 En emploi : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises <input type="checkbox"/> 47 En emploi : Techniciens et agents techniques | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 48 En emploi : Contremaîtres et agents de maîtrise <input type="checkbox"/> 49 En emploi : Techniciens supérieurs <input type="checkbox"/> 52 En emploi : Employés civils et agents de service de la fonction publique <input type="checkbox"/> 53 En emploi : Policiers et militaires <i>(sauf officiers)</i> <input type="checkbox"/> 54 En emploi : Employés administratifs d'entreprises, banques, assurances, secrétaires, employés de services comptables, ... <input type="checkbox"/> 55 En emploi : Employés de commerce <i>(vendeurs, caissiers)</i> <input type="checkbox"/> 56 En emploi : Personnels de service aux particuliers <i>(gens de maison, serveurs, gardiens etc.)</i> <input type="checkbox"/> 62 En emploi : Ouvriers qualifiés de type industriel <input type="checkbox"/> 63 En emploi : Ouvriers qualifiés de type artisanal <input type="checkbox"/> 64 En emploi : Chauffeurs <input type="checkbox"/> 65 En emploi : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport <input type="checkbox"/> 67 En emploi : Ouvriers non qualifiés de type industriel <input type="checkbox"/> 68 En emploi : Ouvriers non qualifiés de type artisanal <input type="checkbox"/> 69 En emploi : Ouvriers agricoles <input type="checkbox"/> 90 Mère/père au foyer <input type="checkbox"/> 91 Étudiant <input type="checkbox"/> 94 En recherche d'un nouvel emploi depuis le : _____ <input type="checkbox"/> 95 Retraité ou préretraité <input type="checkbox"/> 96 En recherche d'un premier emploi <input type="checkbox"/> 97 Autre inactif |
|--|---|

DEMANDEUR D'EMPLOI Moins de 6 mois 6 à 12 mois au-delà de 12 mois

Statut de l'emploi (obligatoire)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 01 Profession libérale, indépendant ou chef d'entreprise <input type="checkbox"/> 02 Emploi stable (CDI, fonctionnaire) <input type="checkbox"/> 03 Profession libérale, indépendant ou patron <input type="checkbox"/> 04 CDD → <input type="checkbox"/> supérieur à 3 mois <input type="checkbox"/> inférieur ou égal à 3 mois | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 05 Intérim <input type="checkbox"/> 06 Emploi aidé <i>(Contrat emploi solidarité, Contrat de professionnalisation, etc...)</i> <input type="checkbox"/> 07 Apprenti sous contrat <input type="checkbox"/> 08 Autre |
|--|--|

1 Temps complet 2 Temps partiel (moins d'un mi-temps) 3 Temps partiel (mi-temps ou plus)

Profession

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Durée cumulée d'activité professionnelle : Sans expérience Inférieure à 1 an Entre 1 et 2 ans Entre 2 et 3 ans Entre 3 et 5 ans Entre 5 et 10 ans Supérieure à 10 ans

VOTRE STATUT

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 01 Autres : Autre catégories <input type="checkbox"/> 02 Demandeurs d'emploi : Autre demandeurs d'emploi <input type="checkbox"/> 03 Demandeurs d'emploi : allocation formation reclassement <input type="checkbox"/> 04 Salariés : autres salariés <input type="checkbox"/> 05 Salariés : Congé individuel de formation <input type="checkbox"/> 06 Salariés : Contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/> 07 Salariés : Plan de formation <input type="checkbox"/> 08 Demandeurs d'emploi : Rémunération État | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 09 Demandeurs d'emploi : Rémunération région <input type="checkbox"/> 10 Salariés : Contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> 11 Demandeurs d'emploi : Reconnu handicapé <input type="checkbox"/> 12 Salariés : Reconnu handicapé <input type="checkbox"/> 13 Demandeurs d'emploi : indemnités Pôle Emploi <input type="checkbox"/> 14 Demandeurs d'emploi non indemnités <input type="checkbox"/> 15 Salariés : Salariés en CDI <input type="checkbox"/> 16 Salariés : Salariés en CDD <input type="checkbox"/> 17 Autres : à préciser : _____ |
|--|---|

Statistiques INSEE

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 10 Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> 21 Artisans <input type="checkbox"/> 22 Commerçants et assimilés <input type="checkbox"/> 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou + <input type="checkbox"/> 31 Professions libérales et assimilés <input type="checkbox"/> 32 Cadre de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques <input type="checkbox"/> 36 Cadres d'entreprise <input type="checkbox"/> 41 Professions intermédiaires <i>de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés</i> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises <input type="checkbox"/> 47 Techniciens <input type="checkbox"/> 48 Contremaîtres, agent de maîtrise <input type="checkbox"/> 51 Employés de la fonction publique <input type="checkbox"/> 54 Employés administratifs d'entreprise <input type="checkbox"/> 55 Employés de commerce <input type="checkbox"/> 56 Personnels des services directs aux particuliers <input type="checkbox"/> 61 Ouvriers qualifiés | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 66 Ouvriers non qualifiés <input type="checkbox"/> 69 Ouvriers agricoles <input type="checkbox"/> 71 Anciens agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> 73 Anciens cadres et professions intermédiaires <input type="checkbox"/> 76 Anciens employés et ouvriers <input type="checkbox"/> 81 Chômeurs <i>n'ayant jamais travaillé</i> <input type="checkbox"/> 82 Inactifs divers <i>(autres que retraités)</i> |
|--|---|--|

Diplôme(s) obtenu(s)

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cocher un diplôme

- 00 Aucun diplôme
- 11 CAP, BEP, BEPC ...
- 12 CFPA 1er degré
- 13 Brevet professionnel
- 20 Autre diplôme homologué de niveau inférieur au Bac
- 4E BAC ou diplôme de même niveau obtenu à l'étranger
- 4F ESEU (série A ou B) examen spécial d'entrée en université ou DAEU
- 4G BAC général
- 4P BAC professionnel
- 4T BAC technologique

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1** en bas de page.

Année d'obtention

Diplômes obtenus à l'Étranger

DIPLÔME OBTENU A L'ÉTRANGER

Choisir un diplôme

- 4E BAC ou diplôme de même niveau
- 60 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+2
- 65 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+3
- 71 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+4
- 79 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+5 ou plus

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

TABLEAU 1 - CODES DES SPECIALITES

- 00 - Aucune
- 01 - Mathématiques, informatique (scientifique ou de gestion)
- 02 - Électricité, électronique
- 03 - Mécanique
- 04 - Chimie
- 05 - Autres sciences physiques (matériaux, thermique, génie civil)
- 06 - Biologie, biochimie, physiologie, agro
- 07 - Médecine, pharmacie, odontologie, carrières de la santé
- 08 - Autres formations industrielles ou scientifiques
- 09 - Droit, sciences politiques, carrières juridiques
- 10 - Sciences économiques, AES, gestion, commerce, GEA
- 11 - Lettres, langues, arts, histoire, géographie
- 12 - Sociologie, psychologie, information, communication, carrières sociales
- 13 - Autre formation tertiaire

DIPLÔME VALIDÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cocher un diplôme

- 62 CFPA 2ème degré
- 63 DEUG, DEUST
- 64 BTS
- 65 DUT
- 67 Autre diplôme homologué de niveau BAC+2
- 70 Licence
- 71 Autre diplôme homologué de niveau BAC+3
- 73 Maîtrise
- 74 Autre diplôme homologué de niveau BAC+4
- 80 École supérieure de commerce
- 81 Diplôme d'ingénieur
- 82 DEA, DESS (professionnel ou recherche)
- 84 Doctorat
- 90 Autre diplôme homologué de niveau BAC+5

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1** en bas de page.

Année d'obtention

Diplôme actuellement préparé

Merci d'indiquer le plus haut diplôme que vous ayez préparé sans l'obtention de ce dernier.

PLUS HAUT DIPLÔME PREPARE

Cocher un diplôme

- 30 Terminale sans succès au baccalauréat
- 52 Préparation FPA 2ème degré
- 53 Préparation DEUG
- 54 Préparation BTS
- 55 Préparation DUT
- 57 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+2
- 70 Préparation Licence
- 71 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+3
- 73 Préparation Maîtrise
- 74 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+4
- 75 Préparation Ecole Supérieure de Commerce
- 76 Préparation Diplôme d'ingénieur
- 78 Préparation DEA, DESS, Master 2
- 83 Préparation Doctorat
- 90 Préparation autre diplôme homologué de niveau au moins égal à bac+5

Etablissement

(nom et adresse)

Responsable de la Formation

Votre inscription

SITUATION GEOGRAPHIQUE Distance entre votre domicile et votre centre d'enseignement

- AG Agglomération <20 Moins de 20 km <50 Moins de 50 km <100 Moins de 100km >100 Plus de 100km

DIPLOME CNAM ENVISAGE

Code diplôme

Intitulé

Merci de vous reporter aux codes et intitulés figurant sur nos brochures, notre catalogue ou le site internet www.cnam-hauts-de-france.fr

TYPE DE FINANCEMENT

- Prise en charge individuelle Prise en charge entreprise CPF
 AG2R/LM OPCO Pôle Emploi Transition Pro

Le montant de votre inscription peut être pris en charge en totalité ou en partie par votre employeur, dans ce cas, merci de remplir l'annexe 1.

*Vous vous inscrivez au Cnam cette année et nous vous remercions de votre confiance.
Merci de prendre quelques instants pour répondre à l'enquête ci-dessous*

Merci de préciser comment vous nous avez connu
(plusieurs réponses possibles)

Internet

- Recherche Google Site web du Cnam Site web L'Etudiant Site web Studyrama Site web L4M
 Autre, à préciser :

Réseaux sociaux

- Facebook LinkedIn Instagram Twitter Tik Tok
 Autre, à préciser :

<<Bouche à oreille>>

- Par relation : famille, collègue Par un.e prof. de mon école
 Autre, à préciser :

Campagne de communication du Cnam

- Affichage en ville Affichage en gare Affichage (Metro, bus, tram...) Affichage dans mon école, lycée
 SMS reçu du Cnam Mail reçu du Cnam Presse Radio Message sur Deezer / Spotify
 Fyers, tracts Autre, à préciser :

Salons, forums, prescripteurs...

- Salon/forum Pôle Emploi, Mission locale... Mon entreprise Cabinet conseil, reclassement
 Présentation dans mon école Université, lycée... CIO, centre d'info, documentation
 Autre, à préciser :

Autres

- Autre, à préciser :

Tarifs d'inscriptions Formations HTT et FOAD 2023-2024

■ PARTICIPATION AUX FRAIS ADMINISTRATIFS / DROIT D'INSCRIPTION HTT ET FOAD

Nbre d'ECTS	Tarif de base	Reste à charge si éligible à la subvention Conseil Régional
4	540€	210€
6	810€	235€
8	1080€	260€
10	1350€	285€
12	1620€	310€
14	1890€	335€
16	2160€	360€
18	2430€	385€
20	2700€	410€
22	2970€	435€
24	3240€	460€
26	3510€	485€
28	3780€	510€
30	4050€	535€
32	4320€	560€
34	4590€	585€
36	4860€	610€

■ DEMANDEURS D'EMPLOI

Tout demandeur d'emploi, sur présentation d'un justificatif Pôle Emploi (copie de la dernière actualisation), bénéficie d'un tarif unique annuel de 210€, sous réserve de l'éligibilité de la formation choisie au Plan Régional de Formation.

■ VALIDATION DES ACQUIS (VAE/VAP)

Assistance à l'instruction de la recevabilité VAE : 250 € (2 heures)

Accompagnement VAE post-recevabilité

– Cas général (22 heures) : 1980 €

– Cas particulier des certifications Ingénieur, DCG, DSCG (24 heures) : 2580 €

Pour les auditeurs recourant au CPF de Transition, le devis pourra être ramené à 2000 €, y compris la recevabilité.

Accompagnement VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) : 500 € (4h30)

Pour les auditeurs particuliers faisant l'objet d'un contrat de formation, ce tarif VAPP pourra être ramené à 250 €.

■ EXAMEN D'ADMISSION À L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS

70 € à la charge de l'élève, il n'y a pas de prise en charge entreprise pour ce coût.

■ MÉMOIRE D'INGÉNIEUR

- Accompagnement suivi mémoire école d'ingénieurs : 500 € (tarif individuel) - 5 000 € (tarif entreprise)

- Méthodologie du rapport d'expérience professionnelle ou de stage : 70 € (tarif individuel) - 100 € (tarif entreprise)

■ FORMATIONS OUVERTES À DISTANCE (FOAD)

Un chèque de caution de 250€ pourra être demandé pour une inscription à minimum une UE en FOAD.

■ NOTE D'INFORMATION : CPF

Une grande partie de notre offre est éligible au financement CPF. Selon votre projet de formation, le coût pourra être partiellement ou totalement pris en charge. Des cofinancements sont possibles : Financement personnel, votre entreprise, Pôle Emploi, Région HdF, Transition Pro...

Pour en bénéficier, vous devez activer votre compte CPF sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr

Pour en savoir plus, merci de vous rapprocher de nos conseillers.

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT ET A SIGNER SI FORMATION FINANCEE PAR LE CONSEIL REGIONAL

ÉTAT CIVIL

Civilité	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Nom de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Date de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Femme
N° Insee (N° sécurité sociale)	<input style="width: 100%;" type="text"/>		(obligatoire)
Commune de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Département de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Pays de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>

COORDONNÉES

Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Complément	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Département	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Code postal	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Téléphone	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Email	<input style="width: 100%;" type="text"/>		

FICHE INFORMATION STAGIAIRE

Situation Personnelle

Handicapé.(e)	
Reconnaissance officielle handicap	
Situation d'illettrisme	
Ultramarin	

Moyen de transport

A pied – Vélo	
Bus – Tramway – Métro	
Voiture – 2 roues motorisées	
Train	
Temps de trajet en minutes :	

Certification la plus haute obtenue

Aucun diplôme	
niveau 3 (ex V) CAP, BEP	
niveau 4 (ex IV) Baccalauréat	
niveau 5 (ex III) Bac+2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	
niveau 6 (ex II) Bac+3 (Licence, Licence professionnelle)	
niveau 6 (ex II) Bac+4 (Maîtrise, Master 1)	
niveau 7 (ex I) Bac+5 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)	
niveau 8 (ex I) Bac+8 (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)	

Niveau du stagiaire

niveau 3 (ex V) CAP, BEP	
niveau 4 (ex IV) Baccalauréat	
niveau 5 (ex III) Bac+2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	
niveau 6 (ex II) Bac+3 (Licence, Licence professionnelle)	
niveau 6 (ex II) Bac+4 (Maîtrise, Master 1)	
niveau 7 (ex I) Bac+5 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)	
niveau 8 (ex I) Bac+8 (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)	

Origine de la démarche

Structure d'insertion par l'activité économique	
Association d'insertion sociale	
Cap Emploi	
Missions locales	
Pôle Emploi	
Universités	
CCAS ou UTPAS	
Espace Info Formation	
Organisme de formation	
PLIE – MDE	
Démarche personnelle	
Jury post VAE	
OPACIF	
APEC	

Dernière classe fréquentée

6ème ou 5ème collège	
4ème ou 3ème collège	
1ère ou 2ème année de CAP/BEP	
Dernière année de CAP/BEP	
Classe de 2nd ou 1ère Lycée	
Classe terminale (BAC ou BAC Pro)	
Dernière année BAC + 2	
Dernière année BAC + 3	
Dernière année Bac + 4 ou 5	

Statut

Demandeur(se) d'emploi inscrit	
Demandeur(se) d'emploi non inscrit	
Sans activ. prof. et non demandeur d'emploi	
Indépendant.(e) - Artisan	
Retraité.(e)	
Salarié.(e)	

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

N° identifiant Pôle emploi :

Contact conseiller pôle emploi :

Durée du chômage

Moins de 6 mois	
De 6 à 12 mois	
De 12 à 24 mois	
Plus de 24 mois	

indemnisation Pôle Emploi

Oui

Non

Minima sociaux

Allocataire RSA	
Allocation spécifique de solidarité	
Allocation Adulte handicapé	
Aucun	

POUR LES AUDITEURS EN ACTIVITE

Type de contrat

CDD	
CDI	
Emploi d'avenir	
Autre contrats - aidés	
Temps partiel < 24h/ semaine	

Catégorie socio-professionnelle

Cadre	
Employé(e)	
Employé(e) non qualifié(e)	
Ouvrier(e) non qualifié(e)	
Ouvrier(e) qualifié(e)	
Technicien(ne) – Agent de maîtrise	

Raison sociale employeur :

SIRET EMPLOYEUR :

Je, soussigné(e) Mme / M certifie exactes les informations communiquées et reconnais avoir été informé(e) que ma formation bénéficie d'un financement du Conseil Régional, hors frais d'inscription au Cnam.

Fait à
Le

Lu et approuvé + signature

CHARTRE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (FOAD)

Introduction

Au Cnam, de plus en plus d'Unités d'Enseignement - UE - peuvent être suivies en présentiel ou en enseignement à distance. Le programme est identique et les examens sont généralement communs.

Description

Le dispositif le plus employé est l'autoformation assistée par Internet : à l'aide de documents spécifiques (guides, plan de travail, plannings, supports de cours, documents électroniques, livres, ...) et d'échanges réguliers (messagerie électronique, permanences téléphoniques, devoirs corrigés), la formation se déroule surtout individuellement.

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de cours à distance diffusé en direct et vous devez envisager un travail personnel un peu plus important qu'en mode présentiel.

C'est par Internet que vous obtiendrez tous les documents nécessaires et que vous pourrez communiquer avec les autres auditeurs et avec les enseignants : vous vous mettez ainsi au travail coopératif.

Les cours et les exercices qui servent à l'autoformation sont disponibles notamment sur notre serveur Internet lecnam.net. Cette plate-forme spécialisée dans l'enseignement à distance met à votre disposition un environnement de travail global :

- Découpage du programme en séances pédagogiques,
- Visualisation ou téléchargement de ressources pédagogiques,
- Messagerie spécialisée (adresse intégrée des enseignants et des auditeurs),
- Avec réponse des enseignants sous 48 heures, listes de diffusion,
- Forums électroniques ou chat (conversation en direct par le clavier).

Regroupements

En complément, des regroupements ont lieu en présence de l'enseignant. Sauf pour les regroupements, le dispositif vous dispense de tout déplacement et vous rend libre de travailler selon vos disponibilités et préférences. Votre présence aux regroupements n'est pas obligatoire, sauf indication contraire de l'enseignant, mais vivement conseillée.

Utilisation des dispositifs du Cnam

L'inscription à des modules d'enseignement à distance engage l'élève à une utilisation respectueuse des règles recommandées par le Cnam et l'enseignant et au respect formel des interdictions définies par la loi.

Liste informative des infractions susceptibles d'être commises et non exhaustive

1. Infractions prévues par le Nouveau Code pénal

1.1. Crimes et délits contre les personnes

- Atteintes à la personnalité : (Respect de la vie privée art. 9 du code civil)
 - Atteintes à la vie privée (art. 226-1 al. 2 ; 226-2 al. 2, art.432-9 modifié par la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004)
 - Atteintes à la représentation de la personne (art. 226-8)
 - Dénonciation calomnieuse (art. 226-10)
 - Atteinte au secret professionnel (art. 226-13)
 - Atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques (art.226-16 à 226-24, issus de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Atteintes aux mineurs: (art. 227-23 ; 227-24 et 227-28).
Loi 2004-575 du 21 juin 2004 (LCEN)

1.2. Crimes et délits contre les biens

- Escroquerie (art. 313-1 et suite)
- Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (art. 323-1 à 323-7 modifiés par la loi n°2004-575 du 21 juin 2004).

1.3 Cryptologie

- Art. 132-79 (inséré par loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 art. 37)

2. Infractions de presse (loi 29 juillet 1881, modifiée)

- Provocation aux crimes et délits (art.23 et 24)
- Apologie des crimes contre l'humanité (art. 24)
- Apologie et provocation au terrorisme (art. 24)
- Provocation à la haine raciale (art. 24)
- «Négationnisme» : contestation des crimes contre l'humanité (art. 24 bis)
- Diffamation (art. 30.31 et 32)
- Injure (art. 33)

3. Infraction au Code de la propriété intellectuelle

- Contrefaçon d'une oeuvre de l'esprit (y compris d'un logiciel) (art. 335-2 modifié par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art. 34 - et art. 335-3)
- Contrefaçon d'un dessin ou d'un modèle (art. L521-4 modifiée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art. 34)
- Contrefaçon de marque (art. L716-9 - modifié par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art.34 - et suivants)

4. Participation à la tenue d'une maison de jeux de hasard («cyber-casino»)

- Art.1 de la loi du 12 juillet 1983, modifié par la loi du 16 décembre 1992

Chèque de caution

Toute inscription sur un enseignement en FOAD, donne lieu à un chèque de caution de 250€.

Conditions de restitution

La caution est restituée en fin de période pédagogique dans les conditions suivantes pour chaque UE prise en FOAD :

Inscription individuelle :

- l'élève est présent à l'examen
- ou présent à au moins une séance de regroupement
- ou s'est connecté(e) sur lecnam.net au moins 7 fois dans le semestre

Inscription convention entreprise :

- l'élève doit se connecter sur lecnam.net régulièrement et consulter l'ensemble des documents mis en ligne
- et se présenter à l'examen

Au moins une de ces conditions ci-dessus doit être accomplie, faute de quoi le chèque de caution sera encaissé après la période des sessions de rattrapage de mai ou septembre.

Contrôle de connexions

Le Cnam effectue régulièrement des contrôles de connexions pour les élèves inscrits sur des cours en FOAD. Une alerte est envoyée aux élèves afin de leur permettre de reprendre un rythme de connexions conformes aux exigences de l'enseignement.

Voie de recours

Pour toute réclamation, y compris celles relatives à l'encaissement de la caution, une lettre devra être adressée à la direction du Cnam Hauts de France.

Je, soussigné(e), (Nom et Prénom)

.....

Domicilié(e) à

.....
.....

Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de la charte du dispositif de formation à distance du Cnam Hauts de France.

Fait à :.....le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

Contrat d'adhésion de l'auditeur Cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et de diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les auditeurs du Cnam se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échange.

Statut de l'auditeur

La qualité d'auditeur est conférée aux adultes inscrits au Cnam. Une carte d'auditeur est délivrée pour la durée de l'année universitaire.

Tarifs d'inscription

Pour chaque enseignement du Cnam, deux tarifs d'inscription sont proposés :

- Un tarif individuel subventionné par le Conseil Régional des Hauts-de-France au titre de la promotion sociale.
- Un tarif employeur.

En acceptant d'accomplir les formalités nécessaires à la prise en charge de ses formations par son employeur, l'auditeur valorise sa démarche individuelle et participe à la mission du Cnam. Il est formellement interdit à un auditeur bénéficiant du tarif individuel de se faire rembourser par son employeur ou par tout autre organisme.

Remboursements

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'auditeur peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée.

La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation. Le droit d'adhésion annuel reste acquis au Cnam. Passé ce délai de 10 jours francs, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par la commission des recours gracieux.

Impayés

En cas d'impayés ou d'incidents de paiement, des frais de gestion seront facturés.

Assiduité aux cours

L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par des feuilles d'état de présence et / ou de connexion à la plate-forme internet lecnam.net. Ces relevés sont nominatifs et consultables par les enseignants et le service de scolarité du Cnam.

Si votre formation est financée par votre employeur ou un organisme tiers (Pôle emploi, OPCO,...) : l'auditeur doit signer les feuilles d'état de présence et / ou de connexion et les retourner au Cnam sous huit jours. En cas de non retour dans les délais, l'auditeur est redevable du coût de la formation au prorata des heures non émargées.

En cas d'absentéisme :

1. si votre employeur finance votre formation par l'intermédiaire d'un OPCO, il reste redevable des heures non réalisées.
2. si vous êtes demandeur d'emploi financé par Pôle Emploi ou un autre dispositif, vous êtes redevable à titre personnel des heures non réalisées et une facture vous sera transmise.

Enseignements à distance dispensés par un autre centre régional

Les codes d'accès à la plate-forme Internet lecnam.net seront transmis directement par le centre organisateur. Il appartient à l'auditeur de se renseigner sur l'organisation des enseignements et des examens directement auprès du centre organisateur et de prévenir le Cnam Hauts-de-France au moins 15 jours à l'avance de son souhait de passer l'examen dans la Région.

Les examens de seconde session se déroulent au centre régional à Amiens ainsi que tous les examens pour lesquels l'outil informatique est requis.

Règlement des études

L'auditeur s'engage à respecter le règlement des études du Cnam Hauts-de-France.

Diplôme et expérience professionnelle

Pour obtenir un diplôme du Cnam, il convient, d'une part, de valider la totalité des unités d'enseignement qui le composent et / ou obtenir des dispenses et, d'autre part, de répondre aux exigences d'expérience professionnelle en durée et en qualité. En cas de doute, l'expérience professionnelle peut faire l'objet d'un examen anticipé.

Stage en entreprise

Il est possible pour un auditeur de compléter son expérience professionnelle au travers d'un stage conventionné en respect des règles suivantes :

- L'auditeur doit être inscrit au Cnam Hauts-de-France pour l'année universitaire en cours.
- L'objet du stage doit être en lien avec la formation suivie au Cnam.
- La convention de stage est établie pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Le stage ne peut pas avoir une durée supérieure à 6 mois.

La mise en oeuvre de la convention de stage est conditionnée par l'assiduité aux formations auxquelles l'auditeur est inscrit.

Dans le cas contraire, le Cnam se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la convention de stage en cours.

L'auditeur doit fournir une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale.

Accès à Internet

Le bon déroulement des formations implique que l'auditeur puisse accéder à Internet de façon régulière et par ses propres moyens afin de bénéficier des ressources pédagogiques et des informations de scolarité en se connectant à l'espace numérique de formation (ENF) du Cnam.

L'auditeur inscrit s'engage à :

- Disposer d'un équipement informatique ;
- Disposer d'une connexion Internet (ADSL) ;
- Maîtriser l'usage d'un navigateur Internet (Firefox, Chrome, Edge) et ses fonctionnalités (messagerie, news...);
- Maîtriser les logiciels courants de traitement de texte (Word, Excel).

L'utilisation par l'auditeur des ressources mises à disposition sur lecnam.net dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement au Cnam pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Des informations administratives et pédagogiques sont transmises régulièrement via la messagerie lecnam.net intégrée. Le relevé de celle-ci doit être effectué au moins 1 fois par semaine.

Examens

Selon l'enseignement suivi, les aptitudes et connaissances sont évaluées, en contrôle continu, par un examen ou par ces deux modes combinés. Le jour de l'examen, l'auditeur doit obligatoirement se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité valide. La carte d'auditeur ne peut faire office de justificatif d'identité.

Modification des coordonnées personnelles

L'auditeur est tenu d'indiquer à l'antenne Cnam de rattachement toute modification de ses coordonnées. L'auditeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Assistance technique

Pour tout problème technique, l'auditeur s'adresse par mail à :

hdf_assistance.ENF@lecnam.net

Les questions pédagogiques liées à l'enseignement sont à poser aux enseignants, via la messagerie lecnam.net, lors des séances de face-à-face ou des webconférences.

Signature précédée de la mention lu et approuvé

1/ Prise en charge par l'employeur

L'attestation de prise en charge est complétée et signée par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention de formation est établie et adressée à l'employeur en double exemplaire pour signature.
Les règlements des frais de formation peuvent être joints à la présente attestation par chèque libellé à l'ordre de l'AGCnam Hauts de France.

2/ Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'attestation de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation.

3/ Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ne peut être prise en considération.
L'inscription à certaines formations est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique.
Le Cnam se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou l'élève sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements. Une carte d'auditeur est remise au début de la formation.

4/ Annulation, absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient au Cnam, par lettre recommandée, au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation.
Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées seront facturées.
En cas d'empêchement d'un auditeur, l'entreprise peut lui substituer un autre de ses salariés (sous réserve de respect de pré requis).
En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles.

5/ Conditions générales

La signature de l'attestation entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions générales d'inscription à la formation.

L'employeur ou l'organisme

Nom et prénom	<input type="text"/>		
Titre / Fonction	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/> / <input type="text"/> / 20 <input type="text"/>
Cachet et Signature	<input type="text"/>		

L'élève

Nom et prénom	<input type="text"/>		
Date	<input type="text"/> / <input type="text"/> / 20 <input type="text"/>		
Signature	<input type="text"/>		